

SEANCE DU 09 avril 2024

COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le trois avril s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, BEAUMONT David et COUËTOUX DU TERTRE Christophe adjoints,

MMES GUINEHEUX Estelle, CHAUDET Denise, PRAMPART Maryline et M. HOUTIN Jean-Christophe

<u>Etaient excusés</u>: MME BARBE Viorika, M AUBERT Hervé qui a donné pouvoir à MME GUINEHEUX Estelle, et M BOITTIN Etienne qui a donné pouvoir à MME PRAMPART Maryline

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné M GAROT Rémi conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11

Quorum 06 Présents 08 Votants 10

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à *l'unanimité*, le compte-rendu de la réunion du 26/03/2024.

Ordre du jour

- Budgets primitif 2024 Commune et Lotissement;
- Affectation des résultats 2023 budget commune ;
- Avis sur le projet Permaferm la Bourdonnais (Ajournée) ;
- Validation devis achat désherbeur mutualisé.

Ouestions diverses:

- Etat avancement projet aménagement bourg ;
- > Peinture du foot ;
- > City stade;
- ➤ Permis de construire DESMONTIL ;
- ➤ Chemin DESMONTIL de l'Odière ;
- La Paledière n'a pas eu d'autorisation ;
- Toit plat dans le lotissement.
- <u>Délib 2024-04-01 : Budgets primitif 2024 Commune et Lotissement.</u>

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif de la commune pour 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : dépense et recette : 297 278, 43 €

- Section Investissement : Dépense : 138 057, 84 €

Recette: 210 840, 43 €

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif du lotissement des Acacias pour 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : Dépense : 30 524, 00 €

Recette: 47 682, 95 €

- Section Investissement : Dépense et recette : 32 403, 00 €

• <u>Délib 2024-04-02</u>: Affectation des résultats 2023 budget commune

Considérant que l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 114 452, 14 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser de 11 311, 29 €
- Un solde des restes à réaliser négatif de 80 165 €

Le conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1. Détermination du résultat d'exploitation 2023 à affecter :

Excédent antérieur reporté
Résultat de l'exercice
78 446, 73 €
36 005, 41 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 114 452, 14 €

2. Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

 Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31 décembre 2023 : 0 €

- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2024 : 68 853, 71 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0 €

Montant du titre de recette au compte 1068 : 68 853, 71 €

3. Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 45 598, 43 € sera repris au budget 2024 en résultat reporté de la section fonctionnement (compte 002).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE l'affectation des résultats 2023 du budget de la Commune.
 - Délib 2024-04-03 : Validation devis achat désherbeur mutualisé

La Commune de Simplé nous a adressé le 05/04/2024 le devis de l'entreprise DAUDIN pour l'achat d'un nouveau désherbeur mutualisé.

Celui actuel est en panne et le coût des réparations est estimé à plus de 2 000 €.

Le devis s'élève à 3 510 € TTC soit 2 925 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis proposé par la Commune de Simplé et **de PARTICIPER** financièrement à l'achat de ce nouveau matériel mutualisé sur la base du nombre d'habitants.
 - <u>Délib 2024-04-04</u>: Avis sur le projet de Permaferm La Bourdonnais (Ajournée)

Questions diverses:

Etat avancement projet aménagement bourg

Réunion avec l'entreprise TECAM le lundi 22 avril à 10h.

Nous avons eu un retour de la CCPC qui nous informe que la caméra va être passée sur le réseau rue des Loisirs, rue de la Mairie et rue de la Gare pour voir son état.

- Peinture pour le terrain de foot
- > City stade

Le passage de la voie verte vers le city stade a été accordé par le Conseil Départementale.

On est dans l'attente de l'enrobé.

Un test de compactage a été effectué ce matin.

Permis de construire DESMONTIL

> Chemin DESMONTIL de l'Odière

Réunion de la Commission voirie pour le chemin et en déterminer les limites.

- ➤ La Paledière
- > Toit plat dans le lotissement

<u>Heure de fin de réunion</u>: 22h00 <u>Proposition de date du prochain conseil</u>: le mardi 28 mai 2024 à 20h00 à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance GAROT Rémi

Le Maire Gérard LECOT